Image not found or type unknown

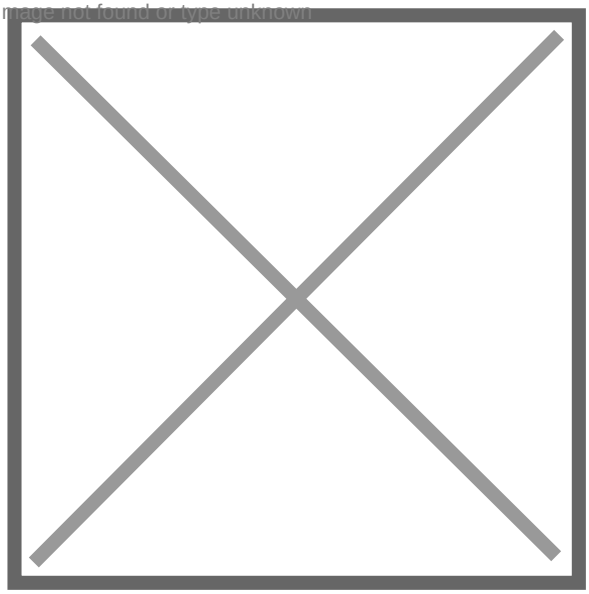

Retrait de permis de conduire

Par **Porraz**, le **07/05/2012** à **00:01**

Bonjour,
Je possédais mon permis probatoire que depuis 3 mois,je me suis fais contrôler et j'avais ,0,25mg / L dans l'air expiré ,j'ai du payer tout de suite 90 € ,et attendre 2 heures pour éliminer l'alcool , et puis les Gendarmes m'ont laisser repartir en me disant que c'était tout bon .Et depuis plus de nouvelles , mais seulement 3 mois après , une lettre recommandée me précisant un retrait de permis complet (soit 6 points avec obligation de repasser code et conduite) dans tous les cas interdiction de reconduire avant 6 mois . (est-ce juste ? normal ? ou trop ?)
Dans l'attente d'une réponse , je vous remercie .
Bien cordialement
YVES

Par **miac**, le **07/05/2012** à **06:26**

Bonjour
pourquoi êtes vous surpris de la sanction?
trois mois de permis et vous conduisez sous l'emprise de l'alcool ,vous risquez votre vie et aussi celle des autres qui eux n'y sont pour rien sur la route.

Par **Tisuisse**, le **07/05/2012** à **07:45**

Bonjour,

L'amende est une sanction pénale. La LR que vous venez de recevoir (48 SI) émanant du SNPC, n'est que la conséquence administrative du retrait de vos 6 points, retrait faisant suite à cette sanction pénale devenue définitive. L'administratif n'est pas dans les compétences des juridictions pénales et cela leur échappe totalement.

Lisez ces liens :

http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htm

http://www.experatoo.com/obligations-administratives/permis-probatoires-points_23407_1.htm

http://www.experatoo.com/obligations-administratives/permis-retention-suspension-annulation_22013_1.htm

Conclusions : quand on est jeune permis, les conseils de l'auto-école ne sont pas si anciens que ça et on les suit de façon à conserver son précieux permis. Vous, vous avez zappé ces conseils et vous en subissez les conséqunces.
Bonne lecture.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés